

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM011/2022

OBJET : Chemin du Ravagon, rue du Crest, route des Pierres Blanches, route de Bordeaux (RD489), chemin des Cornures, chemin des Mouilles
Règlementation de la circulation et du stationnement
Implantation poteaux télécom

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société GM TELECOM SARL, en date du 24 janvier 2022 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux d'implantation de poteaux télécom aux adresses suivantes : chemin du Ravagon, rue du Crest, route des Pierres Blanches, route de Bordeaux (RD489), chemin des Cornures, chemin des Mouilles ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : A partir du lundi 07 février 2022, durant une période de 15 jours, la chaussée sera réduite chemin du Ravagon, rue du Crest, route des Pierres Blanches, route de Bordeaux (RD489), chemin des Cornures, chemin des Mouilles.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société GM TELECOM SARL, 60 rue Norbert Casteret, 84200 CARPENTRAS.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 1^{er} février 2022

LE MAIRE : Bernard ROMIER

